



**Communauté de communes  
du canton de Lorris**  
Arrondissement de Montargis  
Département du Loiret

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 9 JANVIER 2013**

**Date de la convocation :** 20 Décembre 2012

**Nombre de délégués :**

- en exercice : 31                      - votants : 29                      - présents : 29

L'an deux mil treize, le 9 janvier, à 20 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de MONTEREAU, sous la présidence de Monsieur Guy BAILLEUL.

**Etaient présents :**

- Délégués de Chailly-en-Gâtinais : Monsieur Gérard DALAIGRE, Madame Danielle COFFINEAU
- Délégués de Châtenoy : Monsieur Gérard BEAUDOIN, Madame Nelly DESMET
- Délégués de Coudroy : Madame Marie-Laure BEAUDOIN, Madame Annette AGUILLEE
- Délégués de La Cour-Marigny : Monsieur Jean VALLEE
- Délégués de Lorris : Messieurs, Jean-Paul GODFROY, Bernard PHILIPPEAU, Bernard MAILLET, Gérard PERENOM
- Délégués de Montereau : Messieurs Jean DEBOUZY, Jack LOQUET
- Délégués de Noyers : Monsieur Guy MEZARD, Monsieur Xavier RELAVE
- Délégués d'Oussoy-en-Gâtinais : Messieurs Guy BAILLEUL, André LEBOEUF
- Délégués d'Ouzouer-des-Champs : Monsieur Yves FLOREZ,
- Délégués de Presnoy : Messieurs James COUSIN, Richard SENEGAS
- Délégués de Saint-Hilaire- sur-Puiseaux : Messieurs Michel VIEUGUE, Patrice VIEUGUE
- Délégués de Thimory : Messieurs Pierre-Antoine VALLEE, Pascal CHEVY
- Délégués de Varennes Changy : Messieurs Jean-Marie CHARENTON, Alain GREAU, Madame Evelyne YANG
- Délégués de Vieilles- Maisons : Monsieur Daniel LEROY, Madame Anny-France ANDRE

**Absents excusés :**

Madame Carole LEGAY, non remplacée  
Monsieur Thierry BOUTRON, non remplacé

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire:**

Monsieur Jean-Marie CHARENTON

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 31 octobre 2012**

Le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 31 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Communication des décisions prises par délégation donnée au Président dans le cadre de l'Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**D2012/12** Convention d'assistance contentieuse entre la Communauté de Communes et la SCP Casadei-Jung Associés- Honoraires : 200 € HT/ heure- Fourchettes de prestations entre 5h et 20h- Affaire PHILIPPE - Tribunal Administratif d'Orléans

**D2012/13** Choix de la société pour une mission complémentaire au maître d'ouvrage lors de la consultation des maîtres d'œuvres-Maison de la Santé- Société A2MO pour un montant de 5 850 € HT.

**D2012/ 14** Choix de la société pour la mission étude de sol – Extension des locaux de la C2C – GEOTEC – Montant : 1490 € HT.

**D2012/15** Choix de la société pour la mission contrôle technique – Extension des locaux de la C2C- Société DEKRA – Montant : 5183 € HT.

**D2012/16** Choix de la société pour la Mission SPS- Extension des locaux de la C2C- Société Qualiconsult- Montant de 2 280 € HT.

**D2012/17** Choix de la société pour la Mission SPS- Maison de Santé – Société Qualiconsult- Montant 2920€ HT.

**D2012/18** Choix de la société pour la Mission étude de sol- Maison de santé- Société GEOTEC – Montant 2380 € HT.

**N°2013-01 Nomination de deux délégués supplémentaires au SMIRTOM de Chateauneuf-Sur-Loire**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2012 portant adhésion de la commune de Châtenoy à la Communauté de Communes du Canton de Lorris

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012 portant modification des statuts du SMIRTOM de Châteauneuf-Sur-Loire,

Vu l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le périmètre de représentation-substitution de la Communauté est étendu à sa nouvelle commune membre au sein du SICTOM. Cela porte le nombre de représentants de la Communauté au sein du Conseil Syndical à 13 délégués titulaires et à 13 délégués suppléants.

Il convient de nommer 2 délégués supplémentaires, un titulaire et un suppléant, pour représenter la communauté de communes au niveau du SMIRTOM de Châteauneuf-sur-Loire à savoir :

<b>Délégué Titulaire</b>	<b>Délégué suppléant</b>
Gérard BEAUDOIN	Françoise PINON THOREAU
<u>Adresse</u> : 4 chemin du pont de Bois- 45 260 CHATENOY	<u>Adresse</u> : 56 route de Lorris- 45 260 CHATENOY

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **DE DESIGNER** les 2 personnes ci-dessus comme représentants de la communauté de communes au sein du SMIRTOM de Châteauneuf –sur-Loire.

*Les élus s'interrogent sur le nom du SICTOM. Toutefois, il est indiqué, après vérification auprès de la Préfecture, que SMIRTOM est le nom légal de ce Syndicat.*

\*\*\*\*\*

**N°2013-01 Bis Nomination de deux membres à la Commission Voirie**

La commune de Châtenoy nous désigne les membres suivants pour la commission voirie de la Communauté de Communes.

Titulaire : Gérard BEAUDOIN- 4 chemin du pont des Bois CHATENOY

Suppléant : Dominique BLONDEAU- 44 rue de Vitry 45 260 CHATENOY

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **DE DESIGNER** les 2 personnes ci-dessus comme membres de la Commission Voirie de la Communauté de Communes.

\*\*\*\*\*

**N°2013-02 Construction d'une Maison de Santé à Lorris – validation du programme détaillé**

Dans le cadre du projet de Maison de Santé de Lorris, il nous est demandé de valider le programme tel qu'il nous est proposé par le programmiste A2MO.

Ce programme a été amendé et validé par les Commission services aux Habitants et la Commission Urbanisme et Patrimoine en date du 10 décembre dernier. Il a été également proposé aux professionnels de la Santé en date du 18 décembre 2012.

Ce programme prévoit pour les principaux points :

**Pour les extérieurs :**

- un accès possible soit directement par le faubourg de Sully soit par la nouvelle desserte de voirie

- un parc de stationnement de 20 places
- clôture du site hors parc de stationnement

### **Pour l'intérieur :**

- Une zone d'accueil avec une salle d'attente commune et deux zones sanitaires et un coin secrétariat pour les médecins,
- Une zone médecins avec 3 cabinets de médecins de surface identique et une salle d'intervention avec un accès indépendant autonome pour les pompiers.
- Une zone pour les paramédicaux avec 5 cabinets de surfaces différentes selon les besoins (orthophoniste, kiné, infirmière, pédicure podologue et psychologue)

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** le programme détaillé.

\*\*\*\*\*

### **N°2013-03 Construction d'une Maison de Santé à Lorris – Choix des candidatures dans le cadre de la procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre**

Le projet de Maison de Santé nécessite le choix d'un maître d'œuvre. Il est prévu que le marché soit attribué à l'issue d'une consultation suivant procédure adaptée consistant en une sélection de candidatures puis proposition d'offres par 5 candidats maximum. Le candidat retenu se verra confier une mission de maîtrise d'œuvre avec une mission de base et des missions complémentaires.

Le choix des candidats s'est fait sur les critères suivants :

- **Conformité administrative du dossier de candidature**
- **Qualité des références dans le domaine des équipements de santé**
- **Qualité des références de complexité équivalentes**
- **Conformité et pertinence de l'équipe proposée**
- **Conditions d'interventions pour chaque phase études, préparation et de chantier.**

Sur présentation du rapport du Cabinet d'études A2MO, et après la réunion de la Commission Patrimoine et Urbanisme en date du 8 janvier 2013, et

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **DE RETENIR** les 5 candidats mandataires suivants :
  - o Cabinet BOUTROUX de ST BENOIT SUR LOIRE,
  - o Cabinet VASCONSIN-GAILLEDROT d'ORLEANS,
  - o Cabinet VBA (BOURGOIN) de VIROFLAY (78),
  - o Cabinet CHOLET de GIEN,
  - o Cabinet FERRARI de LORRIS

\*\*\*\*\*

### **N°2013-04 Extension des locaux de la Communauté de Communes – Demande de subvention au titre de la DETR et du Conseil Général**

Il vous est proposé aujourd'hui le projet de l'extension des bureaux de la Communauté. Il porte sur un bâtiment final de 453 m2 avec la création d'une surface de 249 m2.

Cela comprend :

- 6 bureaux fermés et deux bureaux paysagés avec une capacité de 13 postes de travail au minimum
- une salle de réunion de 111 m2 au lieu de 64m2 actuellement

L'estimation des travaux est évaluée à 409 350 € HT. Le Montant de l'opération est estimé à 451 573 € HT (non inclus la prestation Dommage Ouvrage, la téléphonie).

Il vous est demandé de retenir le projet d'extension tel qu'il vous est présenté et de solliciter une participation financière du Conseil Général au titre de l'aménagement et construction d'hôtels communautaires, de l'Etat au titre de la DETR, et du Pays Gâtinais au titre du Plan Isolation des Bâtiments publics.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** l'Avant-Projet Définitif,
- **DE SOLLICITER** les participations financières auprès des organismes cités ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**N°2013-05 Parc d'Activités du Pays de Lorris – Cession de terrain à la SARL Bojo SARIC - 2013**

La Sarl Bojo SARIC implanté actuellement sur la commune de Vieilles-Maisons nous a confirmé par écrit leur souhait d'acquérir un terrain sur le Parc d'Activité du Pays de Lorris afin de leur permettre la construction d'un atelier pour leur activité de métallerie.

Les parcelles concernées par la cession sont les suivantes : AM N°409, 410, 413, 414, 417 et 418 pour une surface totale de 5 106 m2.

Le prix de la cession est fixé à 6 € le m2. Les conditions de cession sont les suivantes :

- Frais de bornage et de cession à la charge de l'acquéreur,
- Obtention du permis de construire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER** la cession des terrains désignés ci-dessus à la SARL Bojo SARIC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte de vente.
- 

\*\*\*\*\*

**N°2013-06 Convention de prestations de vidange avec l'entreprise BOURGEOIS - 2013**

Le bilan annuel des prestations de vidange de l'entreprise BOURGEOIS de NOYERS étant satisfaisant (112 pour l'année 2012, 145 pour l'année 2011).

<u>Prestation de base</u> Si plusieurs fosses sans dépassement de volume au-delà de 6 m3	<b>125.00€ forfaitaire</b> <b>30 € supplémentaire</b>
<u>Frais de Gestion</u>	<b>15 €</b>
<u>Prestations complémentaires</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- 10 m supplémentaires de tuyaux</li><li>- fosse ou bac supplémentaire</li><li>- débouchage et/ou nettoyage par demi-heure de travail</li><li>- fouilles par heure travaillée</li></ul>	8.00 €/10 m 103.00 € 32.00 €/demi-heure 27.00 €/heure
<u>Toute prestation commencée sera due intégralement</u>	

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **DE FIXER** les tarifs selon le tableau ci-dessus
- **D'ACCEPTER** la convention susvisée avec l'Entreprise BOURGEOIS de NOYERS pour 2013 incluant les tarifs ci-dessus
- 

\*\*\*\*\*

**N°2013-07 Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs**

Il vous est proposé de modifier le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la communauté de communes sur les points suivants :

*1- Prise en compte comme mois de référence du quotient familial : le mois de décembre N-1 pour l'année N-  
Le quotient familial sera revu au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année pour prendre en compte les nouvelles ressources de la famille.*

*Dans les cas suivant (décès, divorce, chômage, longue maladie), la communauté de communes accepte en cours d'année de considérer une nouvelle date de prise en compte du quotient familial.*

2-En cas de maladie, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical couvrant la période d'absence :

- avec 2 jours d'absences non remboursés pour les vacances scolaires

- avec le premier mercredi non remboursé pour les inscriptions durant les périodes scolaires

3- Seul un enfant âgé d'au moins 13 ans est autorisé à récupérer son frère et ou sa sœur sous réserve d'une autorisation écrite des parents,

4- Les inscriptions se font à la semaine durant les vacances scolaires et au mois durant les périodes scolaires avec la possibilité de réserver le nombre de mercredi souhaité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER** les modifications ci-dessus au règlement intérieur des Accueils de Loisirs

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à appliquer le présent règlement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

\*\*\*\*\*

#### **N°2013-08 Modification du tableau des effectifs – Création du poste de technicien**

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la Communauté de Communes sur la filière technique.

#### **Filière technique :**

– Suite à la réussite d'un de nos agents au concours de technicien territorial par voie interne, il vous est proposé d'ouvrir un poste de technicien territorial pour le service SPANC :

Filière technique	Catégorie	Situation au 31.12.2012		Situation au 1.02.2013	
		Nb Postes	Nb d'agents	Nb postes	Nb d'agents
<b>Technicien</b>	B	1	1	<b>1+1</b>	<b>1+1</b>
<b>Adjoint technique de deuxième classe</b>	C	3	3	<b>3</b>	<b>2</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs comme énoncés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 (à temps complet),

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,

- **D'INSCRIRE** les crédits suffisants en dépenses de fonctionnement au Chapitre 12 « Charges de Personnel » au budget primitif principal 2013,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

\*\*\*\*\*

#### **N°2013-09 Groupement de commandes – Fournitures avec la Commune de LORRIS**

La Mairie de Lorris et la Communauté de Communes souhaite mettre en place un groupement de commandes pour les fournitures de bureau afin de se regrouper pour tous les achats de fournitures bureau. Le coordinateur du groupement de commandes sera la commune de Lorris.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention de groupement de commandes

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention.

*Certains délégués demandent pourquoi ce groupement de commandes n'est pas proposé aux autres communes. Il est indiqué que si le groupement de commandes avec Lorris fonctionne bien, il sera proposé aux communes volontaires.*

\*\*\*\*\*

#### **N°2013-10 Camp ski – Pol'Ado – Demande de subvention au Conseil Général**

Le Pol'Ado a prévu pour les vacances de février un camp ski aux Rousses du 18 au 23 février 2013 sur la base de 16 enfants et de 2 accompagnateurs.

Le cout du voyage par enfant s'élève à 467 € avec un montant de participation demandée aux familles de 215 €. La communauté participerait à hauteur de 162,58 € par enfant soit 2 601 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **DE SOLLICITER** une participation auprès du Conseil Général d'un montant de 1 440€.

\*\*\*\*\*

**N°2013-11 Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret**

La convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion est arrivée à échéance le 31 décembre 2012. La nouvelle convention a renouvelé les conditions d'intervention et a fixé un nouveau taux de cotisation de 0,33% (au lieu de 0,30% actuellement).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention

\*\*\*\*\*

**Infos du Président :**

- 1- Le nouveau site Internet de la Communauté de Communes est en ligne : [www.comcomlorris.fr](http://www.comcomlorris.fr)  
Il est convenu que Madame VERMET, en février 2013, prendra contact avec chaque secrétaire de mairies concernée pour fixer un rendez-vous afin de leur apprendre à utiliser la page web dédiée à leur commune.
- 2- Rythmes scolaires : Il est proposé d'attendre de connaître le dispositif définitif qui sera pris en décret, au sujet des rythmes scolaires, avant de prévoir une réunion entre les Présidents de SIRIS, les Maires, le Conseiller Général et le Président de la Communauté de Communes, pour harmoniser, au niveau du Canton, les rythmes scolaires.

\*\*\*\*\*

**Tour de table :**

Un tour de table s'engage sur la mise en place de la redevance incitative et de la contestation naissante. M. BAILLEUL va demander au SICTOM des explications sur la méthode utilisée pour appliquer ces nouveaux tarifs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30

Guy BAILLEUL

Président de la Communauté

